



1741 - L'expression « ô Messenger d'Allah ... »

question

Nous est-il permis de dire : **ô Messenger d'Allah** ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis d'invoquer quelqu'un à la place d'Allah. Qu'on le fasse en temps de paix ou en temps de difficulté, même si l'invoqué est important, fût-il un prophète rapproché d'Allah ou un de Ses anges puisque l'invocation fait partie du culte. D'après Nou'man ibn Bachir, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **l'invocation c'est l'adoration** Et puis il a récité : **Et votre Seigneur dit: "Appelez- Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M' adorer entreront bientôt dans l' Enfer, humiliés"**. (Coran, 41 :60) (rapporté par at-Tirmidhi, 2895 et par Ibn Madja, 3818 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, 2370.

L'adoration est un droit à consacrer exclusivement à Allah le Très Haut et il n'est pas permis de la détourner au profit d'un autre. C'est pourquoi les musulmans soutiennent unanimement que celui qui invoque un autre qu'Allah le Très Haut est un polythéiste.

Cheikh al-Islam ibn Taymiyya a dit : « Quiconque fait des anges des intermédiaires, les invoque, se confie à eux, les implore pour réaliser des avantages et écarter des préjudices et leur demande par exemple le pardon des péchés, l'orientation des cœurs, la dissipation des soucis et la satisfaction des besoins, celui-là est unanimement considéré par les musulmans comme un infidèle. Voir Madjmou' al-Fatawa, 1/124.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Parmi ses (différentes sortes) figure la soumission des besoins aux défunts, la sollicitation de leur secours et le recours à eux. Voilà la base du polythéisme** . Fateh al-Madjud, p. 145.



C'est pourquoi Allah le Très Haut a dit de celui qui invoque un autre que Lui que nul n'est plus égaré que lui. A ce propos le Très Haut : **Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, et que la vie ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles (leurs divinités) sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés (pour le Jugement) elles seront leurs ennemies et nieront leur adoration (pour elles).** (Coran, 46 : 5-6).

Cheikh Abd Rahman ibn Hassan Al-Cheikh a dit **Le Très Haut parle de ceux qu'on invoque à Sa place comme les anges, les prophètes et les idoles etc. et indique qu'ils sont faibles voire incapables et qu'ils ne possèdent pas les attributs qui rendent leur détenteur digne d'être invoqué. C'est comme la souveraineté, la capacité d'entendre les invocations et la possibilité d'y répondre .** Fateh al-madjid, p. 158.

Comment invoquer le Messager (bénédictio et salut soient sur lui) après qu'Allah lui a donné l'ordre de dire : **Dis: "Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal, ni pour vous mettre sur le chemin droit".** (Coran, 72 : 21). Le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit : **quand ut as quelque chose à demander, demande-la à Allah et quand tu as une assistance à implorer, implore celle d'Allah** (rapporté par at-Tirmidhi, 2516 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi, 2043).

C'est pourquoi il n'y a aucun doute à propos de l'erreur commise par celui qui, en faisant l'éloge du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit :

ô la plus noble des créatures ! Je n'ai personne auprès de qui je puisse me réfugier à l'avènement de l'affaire grave hormis toi.

De grands érudits ont déclaré cette affirmation erronée. Dans son commentaire de Fateh al-Madjid, Cheikh Abd al-Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit à propos de la bouda d'al-Boussayri qui contient le vers sus-indiqué :

« Le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) nous a lancé cette mise en garde d'après un hadith rapporté par al-Boukhari et par Mouslim : **Ne me faites pas des éloges excessives comme les chrétiens l'ont fait pour Jésus fils de Marie. Car je ne suis que l'esclave d'Allah et Son**



messenger Vénérer le Prophète et nourrir son amour devraient se traduire par l'observance de sa Sunan et la pratique de sa religion et l'exclusion de toutes les légendes que les ignorants y introduisent. La plupart des gens ont abandonné cette conduite pour se livrer à cette exagération et à ces excès qui les ont plongés dans ce grave polythéisme ». Fateh al-Madjid, p. 155.

Cela étant, l'on ne sache pas qu'un seul parmi les Compagnons eût l'habitude de solliciter le secours du Messenger (après sa mort) ou de l'invoquer. Aucun des ulémas reconnus ne l'a rapporté. Il n'y a là que des légendes fabriquées par des dévoyés.

Quand une affaire grave t'arrive, dis : ô Allah.. Car c'est Lui qui exauce les invocations, dissipe les soucis et gère les affaires (de Ses serviteurs). Allah le sait mieux.